

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 92

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 11

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« contenant des ou consistant en »,

les mots :

« composés en tout ou partie d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.